

DEMANDE DE BADGE NOMINATIF POUR ACCÈS AUX INSTALLATIONS PORTUAIRES DU GPMNSN



GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE

18, quai Ernest Renaud - BP 18609 - 44186 Nantes cedex 4 - France

Tél. +33 (0)2 40 44 20 20 www.nantes.port.fr

Cas 1 : S'agit-il d'une première demande de badge nominatif ? ☐

Cas 2 : S'agit-il d'une modification des données d'un badge existant ? ☐

Cas 3 : S'agit-il d'une déclaration de perte, de vol, de détérioration ou défectuosité d'un badge existant ? ☐

Formulaire à retourner à : badgesport@nantes.port.fr

Date de la demande :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Intitulé du poste :

Nom et adresse de la société :

Téléphone :

N°TVA intracommunautaire :

Type de contrat : ☐ CDI ☐ CDD ☐ Intérim ☐ Contrat de prestataire

Date fin de contrat :

Jours de travail :

☐ Semaine

☐ WE

Plages horaires de travail :

☐ Journée

☐ Nuit

Accès terminaux : Cheviré

☐ Roulier

☐ Montoir Liquide

☐ Formes de Radoub

☐ Quai de la Prise d'Eau

☐ Charbonnier, Darses, Grands puits

☐ Forme Joubert

Si cas 2 coché :

Prolongation de validité du badge :

Justification des modifications :

Si cas 3 coché :

Motif : ☐ Perte ☐ Vol ☐ Détérioration ☐ Défectuosité

Type et numéro de la pièce d'identité en cours de validité (joindre la photocopie) :

☐ CNI n°

Passeport n°

Titre de séjour n°

☐ Photo d'identité fournie au format identité (35 x 45)

Signature du(de la) représentant(e) de l'entreprise donneuse d'ordre :

« Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GPMNSN. Elles permettent à l'Agent de Sûreté des Installations portuaires (ASIP) d'autoriser ou non l'attribution d'un titre d'accès permanent aux installations portuaires. Elles sont conservées 5 ans et sont destinées à l'ASIP. Elles peuvent être communiquées aux autorités de l'Etat sur demande. Conformément aux Lois Informatique et Libertés et au RGPD, vous pouvez exercer vos droits notamment d'accès à vos données (article 15 du RGPD), de rectification (article 16 du RGPD), d'effacement (article 17 du RGPD), d'opposition (article 21 du RGPD), de limitation (article 18 du RGPD), ou de portabilité (article 20 du RGPD), en contactant le DPO du GPMNSN à l'adresse suivante : dpo@nantes.port.fr. En cas de différend, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (article 77 du RGPD) ».